



Divergences fondamentales sur la culture entre États-Unis et Union européenne.



L'Europe se voit confrontée à un pays dont l'approche en termes de politique culturelle et audiovisuelle est fondamentalement différente des siennes.

Du point de vue des États-Unis,

la culture et les médias sont des produits commerciaux ordinaires devant circuler le plus librement possible sur le marché. Toutes les mesures d'aides publiques, les dispositifs de régulation, de protection et de préservation de la diversité culturelle sont perçues comme une forme de protectionnisme économique et d'entrave au libre-échange. La culture est essentiellement financée par les acteurs privés : industrie culturelle ou mécènes.

De plus les États Unis n'ont pas ratifié la « Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles »

A contrario en Europe

et particulièrement en France, même si la marchandisation gagne de plus en plus de terrain avec la réduction du budget de l'Etat alloué à la culture, il existe encore des politiques culturelles.

L'État centralise régule et finance. La culture n'est pas limitée à sa valeur marchande, mais elle est considérée également en tant que véhicule des valeurs et des identités sociales ainsi que des courants esthétiques.

Le système du droit d'auteur européen contrairement à la législation américaine accorde une place centrale à l'auteur créateur de l'œuvre avec des droits intellectuels et économiques .

